

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 180

présenté par

M. Tian, Mme Boyer, M. Hetzel, M. Tardy et M. Siré

-----

**ARTICLE 45**

À l'alinéa 50, substituer par deux fois aux mots :

« la victime »

les mots :

« l'usager ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel et de cohérence.

Il convient de remplacer le mot « victime » par le mot « usager » qui est plus cohérent avec le reste du projet de loi.